REVUE CRITIQUE

DE

L'HISTOIRE DU CANADA,

DE M. GARNEAU,

PAR BIBAUD, JEUNE,

Avocat-Consultant, Professeur de Législation au Collége Ste. Marie, et Docteur Honnoraire en Droit Civil et en Droit Canon de L'Université de St. Jean, près New-York.

Il faut être court et circonspect dans les jugemens, jamais calomniateur. Il faut toujours être appuyé de preuves. L'Historien n'est point devant les juges pour faire le procès à ceux dont il parle : il ne doit point être accusateur mais historien.

Il faut, comme le Jupiter d'Homère, que l'historien porte les yeux de tous cotés, et qu'il voie aussi bien ce qui se passe dans le parti ennemi que dans l'autre.

N'avoir point trop soin de l'harmonie et du son; mais aussi, ne point écorcher l'oreille.

LUCIEN.

Montreal :

IMPRIMÉ PAR SENÉCAL & DANIEL, 70, RUE NOTRE-DAME.

1855.

CANFAM 1955 no. 4

DOUGLAS
LIBRARY

QUEEN'S UNIVERSITY
AT KINGSTON
Presented by
MR. W. H. WALTERS
SEPT. 1980
KINGSTON ONTARIO CANADA

REVUE CRITIQUE

DE

L'HISTOIRE DU CANADA,

DE M. GARNEAU,

PAR BIBAUD, JEUNE,

Avocat-Consultant, Professeur de Législation au Collége Ste. Marie, et Docteur Honnoraire en Droit Civil et en Droit Canon de l'Université de St. Jean, près New-York.

Il faut être court et circonspect dans les jugemens, jamais calomniateur. Il faut toujours être appuyé de preuves. L'Historien n'est point devant les juges pour faire le procès à ceux dont il parle : il ne doit point être accusateur mais historien.

Il faut, comme le Jupiter d'Homère, que l'historien porte les yeux de tous cotés, et qu'il voie aussi bien ce qui se passe dans le parti ennemi que dans l'autre.

N'avoir point trop soin de l'harmonie et du son ; mais aussi, ne point écorcher l'oreille.

LUCIEN.

Montreal :

IMPRIMÉ PAR SENÉCAL & DANIEL, 70, RUE NOTRE-DAME.

1855.

AVIS.

N'ayant pas le loisir d'appliquer notre traité de la Critique Historique en rapport avec l'Histoire du Canada de M. Garneau à sa seconde édition, ni les moyens de publier cet ouvrage, nous livrons au public le présent opuscule, dans le quel nous avançons et nous prouvons qu'il ne peut être assigné aucun rang à l'œuvre de ce monsieur dans la république des Lettres.

1o. Parce qu'elle décéle l'ignorance de plusieurs choses qu'il n'est pas permis à celui qui écrit l'histoire de son pays d'ignorer.

2o. Parce qu'on n'y découvre aucune des dispositions demandées à l'historien.

3o. Parce que les infidélités y sont aussi nombreuses que les erreurs.

4o. Parce que la grammaire n'y est pas respectée.

Montréal, 25 septembre 1854.

LE CHARLATANISME

DANS L'HISTOIRE.

M. GARNEAU ET SON INCOMPÉTENCE COMME ÉCRIVAIN.

Il est peut-être pardonnable à M. Chauveau d'avoir dit dans " Charles Guérin" :—à M. Barthe, dans sa lettre à M. De Monmerqué de l'Academie des Inscriptions et Belles Lettres, l'un que l'histoire du Canada de M. Garneau ne le cède à aucun ouvrage transatlantique pour la beauté du style et l'élévation des idées, et l'autre " qu'elle devrait se trouver dans toutes les bibliothèques françaises..." Ils étaient Canadiens ! Mais M. Gaillardet, M. Marmier, auteur de plusieurs beaux écrits sur le Nord de l'Europe, M. Moreau, M. De La Roche-Héron, le *Courrier de l'Europe ?...* mais M. Ampère, de l'Académie Française ?... il n'y a pour eux aucune excuse.

M. De Puibusque a seul été judicieux.

" M. Moreau a dit dans le *Correspondant de Paris* :—" M. Garneau est né au Canada. Il exerce la *profession d'avocat* à Québec. C'est là qu'il a composé et fait imprimer son livre. La connaissance que, dès son enfance, il a acquise des lieux (*) et des choses, les traditions qu'il a recueillies, *l'habitude des races indigènes, dans laquelle il a vécu*, l'ont également bien servi. Il en a reçu une intelligence plus exacte et plus complète des événemens ; et il a pu apprécier les hommes avec plus de vérité. La langue même qu'il parle donne à ses récits je ne sais quel caractère d'originalité à la fois et d'autorité. C'est la langue française du *XVIIème siècle*, accomodée aux idées et aux

---

(*) Voir sur les innombrables fautes de géographie de M. Garneau les notes de notre célèbre anchéologue canadien.

usages d'une société qui, si elle a gagné beaucoup de liberté, *a perdu un peu de sa politesse et de sa grâce.* Elle est en général simple et *correcte*, si ce n'est qu'il s'y mêle parfois une sorte d'archaïsme (*) qui n'est pourtant pas sans charmes ; mais elle a plus de nerf que d'élégance. Elle a d'ailleurs *la clarté*, la gravité, *la précision* qui conviennent à l'histoire."

Après avoir appris à M. Moreau que le langage que parlent aujourd'hui les *sauvages* du Canada, c'est le langage du XVIIIème siècle, et non celui du XVIIème, il nous reste à poursuivre notre tâche.

Le langage de M. Garneau est fort disparate; il parle tour-à-tour le langage populaire et le langage des muses—celui du poète épique et celui du notaire.

" L'un se sert, dit Lucien, de phrases belles et magnifiques, comme pourrait faire un poète, et tombe tout-à-coup dans de basses expressions. C'est un homme qui a un pied chaussé d'un brodequin, et l'autre d'une sandale. Il ne faut pas se mettre en tête d'avoir un style si magnifique, il faut s'y prendre plus familièrement. Que le sens à la vérité soit pressé, mais que l'expression soit claire, et comme parlent les honnêtes gens. Car, comme l'historien ne doit avoir dans l'esprit que la liberté et la vérité, il faut aussi qu'il n'ait pour but dans son style que la netteté, et de représenter les choses telles qu'elles sont. En un mot, que tout le monde l'entende, et que les savants le louent : ce qui arrivera s'il se sert d'expressions qui ne soient point trop recherchées ni aussi très communes."

L'emploi continuel du prenom indéfini adouci *l'on*, donne à ses phrases un air guindé et contraint comme dans celle-ci :—" *L'on* répondit par des acclamations à cette allocution noble et chaleureuse, et dès que le temps le permit, *l'on* cingla vers la Floride."

Ailleurs règne au contraire beaucoup de négligence, comme dans ces phrases :

Les boulets et la mitraille *font* un terrible ravage. Une bordée du Hampshire *blessa* quatorze hommes dans la batterie inférieure du Pélican. Celui-ci *redouble* son feu,

---

(*) Ce sont les écrivains du jour que M. Garneau a voulu imiter, et il ne se serait sans doute pas attendu qu'en voulant le complimenter, on l'accuserait d'archaïsme.

pointe ses canons si juste, et lâche une bordée si à propos que son fier ennemi *fit* tout au plus sa longueur de chemin et sombra sous voile. Personne ne fut sauvé de son équipage. Aussitôt d'Iberville *vire* de bord et court droit à l'Hudson Bay.

Le style de la description du siége de Louisbourg est encore plus heurté.

Le participe présent, employé en terminant un très grand nombre de phrases, fatigue, sent la monotonie et le mauvais goût.

Les mots sont rarement employés dans leur véritable acception. Il va jusqu'à dire *ingénuité* pour sagacité.

Les redondances, les mots plus qu'inutiles ne sont pas rares. M. Garneau dit, par exemple : " C'était plausiblement vrai ; " Il parle *d'obligations onéreuses.*

Parmi ses expressions vulgaires, son " petit printemps" revient souvent ; on trouve aussi *brouille*, *dépister*, *etc.*

Avec un peu d'attention, on s'aperçoit que l'ouvrage de M. Garneau, où les anglicismes les moins pardonnables fourmillent, est composé en partie de fragments traduits de l'anglais aussi servilement et barbarement que celui-ci :

" Le langage dont l'on se sert au sujet de l'expulsion du juge de Bonne n'est plus celui du droit de la chambre, mais de son pouvoir. Si le pouvoir est la chose, ce qui veut dire en d'autres termes, la volonté de la majorité, quel membre venant à déplaire à cette majorité pourra être sûr de son siège !"

La phraséologie de l'ouvrage n'est point supportable, à cause des enjambements continuels.

Les paragraphes sont mal distribués.

La ponctuation n'est pas passable ; l'orthographe n'est pas même observée.

L'ouvrage de M. Garneau est donc une de ces publications hasardées qui, d'une fois, décréditent entièrement un homme qui se met à écrire, surtout dans ce siècle où, en France, il faut, pour être reçu, qu'un livre soit bien écrit, quel-que soit son sujet, littérature, droit, science, n'importe.

Jusqu'ici, M. Garneau n'a dû être que singulièrement flatté du sort de son livre, bien que dans un moment de mauvaise humeur, il ait fait écrire dans le " Canadien de Québec" que le troisième volume serait imprimé à Paris, en conséquence de ce que les Canadiens prisent moins les

ouvrages de litttérature que de la potasse, et paraissent attendre, pour les acheter, qu'on les proméne de porte en porte dans des paniers.—Son ouvrage a passé pour un chef-d'œuvre ; mais c'est là un fait humiliant dans les annales canadiennes ;-compromettant pour quelques illustrations françaises du jour, et qui prouve bien la justesse de cette remarque du " Gradué d'Orford," dans son livre sur la " Peinture chez les Modernes," que " l'opinion publique ne fait autorité qu'après un laps de temps considérable."

PREUVES.

VUE DES PRINCIPALES FAUTES DE LANGAGE.

1*ère. Edition.—Volume I.*

De nouvelles éditions d'anciens ouvrages qui viennent de plus en plus rares, *relatifs au Pays.*

Cependant la nouvelle de son débarquement arriva à Québec *juste* au moment, etc.

Mais si cette grande tâche est accomplie, il en reste une autre semblable à finir, pour les indigènes de l'Amérique, qui offre peut-être encore plus de difficultés, et qui a déjà exercé *l'ingénuité* de beaucoup de savants.

Il soutient près de Siennes en Toscane avec un détachement de trente homme *longtems* les efforts, etc.

On fit terre d'abord dans un port de l'Acadie, qui fut nommé de Rossignol aujourd'hui Liverpool.

C'était là, dit-il, une tradition accréditée chez les nations elle-mêmes. Il est tout probable en effet *qu'une partie* a possédé cette contrée dans un passé plus ou moins éloigné.

Elle lui fit des promesses qu'elles se donna bien de garde d'excercer. Au reste il eut bientôt lieu d'en éprouver les *bonnes volontés*, et de se convaincre de la manière dont elle entendait remplir ses obligations.

Il est souvent difficile de démêler la complication des sociétés commerciales qui exploitaient la colonie. Mais il importe peu qu'elles fussent composées de tels ou tels hommes, portassent tels ou tels noms, ou eussent telles ou telles obligation à remplir envers elle.

Le duc de Montmorency, fatigué *comme vice-roi* de tous ces débats, céda pour une certaine somme *sa charge* à Henri de Lévis.

Ainsi cette *contrée* (*) passa du régime royal *à celui d'une compagnie* qui devint le modèle de ces sociétés puissantes, dites des Indes, qui ont brillé avec tant d'éclat, et *dont* celles d'Angleterre surtout, etc.

Lorsque dans un pays *existent* quelques-unes de ces causes.

Disant que l'on n'avait rien *perdu* en *perdant* ce rocher, que le climat y est trop rigoureux, que l'on ne pourrait peupler un pays si vaste sans affaiblir le royaume ; *et de quelle utilité serait-il* si on ne le peuplait pas.

Elles se trouvent dans le deuxième volume des Transactions of the American Antiquarian Society.

L'un des plus forts liens qui tenait les sociétés indiennes unies ensemble, *c'est* le respect que la tribu avait pour chacun de ses membres. Il n'y avait *d'exception* (?) à cet égard que pour les services rendus à la chose publique *et pour le génie* la considération qu'ils attiraient était toute personnelle, et n'entraînait aucune charge ni *obligation onéreuse.*

S'ils allaient à la guerre, ils recherchaient, comme on l'a vu déjà la faveur d'Areskoui, *si c'était les Hurons*, dieu des combats, par des sacrifices et des mortifications.

Le fils se repaissait avec une effrayante *énergie* du cadavre de son père.

Le front étroit, ils avaient le nez plat.

Elevés et sveltes, *indices* de l'agilité plutôt que de la force, ils avaient l'air farouche.

Ils arrivèrent à Québec, *en juillet* 1850, où le gouvernemens, etc.

Mais voyant la supériorité de leurs forces, et n'ayant point d'autre intérêt dans la place que ses marchandises, *la rendit.*

Les deux lettres adressées au Roi et à Colbert par le conseil souverain en 1664 d'où nous tirons ces détails.

Remettant *à alors à* exposer nos observations.

Du grand sénéchal, *de l'évêque ou supérieur des jésuites.*

Sous le *nom titulaire* de Pétrée.

Quoiqu'il ne paraît pas qu'il eût le pouvoir.

Cette *justice* qui ne peut être *justifiée* que par la nécessité où l'on était, d'en imposer à ces barbares par la frayeur ne

(*) La nouvelle France.

(?) Cette période implique contradiction.

laissa pas, *toute sommaire qu'elle était*, que d'avoir un bon effet.

A fait qu'ils ont pu marcher ensemble malgré les *brouilles qu'inspirait* quelquefois l'amour propre blessé.

L'année 1679, vit paraître *elle* l'important édit concernant les dîmes.

Le sulpicien l'abbé Fénélon.

Mais ce ne fut là qu'une des moindres erreurs de M. de la Barre. *Mais* il est temps.

Après la *rivière* des Moines, ils passèrent *celle* de *la* Ouabache.

Il établit un comptoir pour la traite *près de Montréal* à Lachine, nom qu'on *prétend avoir donné* à ce lieu par allusion *satyrique* à l'entreprise qu'il avait formée, etc.

La découverte du Mississipi, le trouva comme on vient de le dire à Québec.

La Salles, fut le premier fondateur *européen* de Niagara, et le premier aussi qui construisit un navire, sur le lac Erié. Le Griffon, c'est le nom qu'il donna à ce vaisseau, voulant disait-il, faire sauter le Griffon pardessus les corbeaux, par allusion à ses ennemis, que ses projets avaient rendus fort nombreux, fut lancé sur la rivière Niagara en 1679.

Telle fut l'expédition du père Hennepin qui reconnut *lui* le Mississipi.

Et lui aussi bien que le Roi se prêta facilement à la proposition qu'il leur fit.

Tandis qu'il faisait ces instances en France qui respiraient la guerre.

M. de Pétrée *dont* cette décision éloignait plus que jamais *la réalisation d'un* projet, etc.

Il laissa son frère M. de Mericourt pour commandant de ces postes. (*)

La Nouvelle Angleterre n'eut pas plutôt reçu le traité qu'elle en fit part à ces sauvage, en leur disant que la province cédée, c'est-à-dire, l'Acadie, s'étendait *presqu'à sa propre frontière.*

VOLUME II.

Le génie de le Rat. . . . . cherchait alors à engager les tribus dans une alliance avec les Iroquois. *L'habileté de le Rat mit dans leur bouche.*

(*) On ne les a pas mentionnés.

Dont il avait changé le nom en celui de Naxoat, *pour être plus à proximité des Indiens.*

Forme une pointe qui *projette* dans l'Océan.

Que les intérêts du royaume commandaient d'arrêter les propos de *rivaux* plus souvent ennemis qu'amis, et qu'en détruisant tous leurs postes de Terre-Neuve, ou y ruinerait leur commerce, en même temps que l'on se défesait de voisins *trop puissans pour rester aux environs de Plaisance.*

Il trouva à son retour M. d'Iberville à Plaisance, qui n'avait pu aller le rejoindre faute de vivres.

Mais Boston était alors *la première Ville* de l'Amérique du Nord ; *il* était comparativement *voisin* de l'Acadie.

Peut-être était-ce pour *dépister* le public sur l'objet des levées de troupes *du gouvernement.*

Il est un des premiers auteurs du systême gigantesque que la France imagina en Amérique, savoir *des* alliances avec les Indiens, et *l'établissement*, etc.

Tous ceux qui s'étaient compromis restèrent parmi les Indiens, et *le reste*, au nombre de sept, savoir Joutel, le P. Anastase, les Cavalier oncle et neveu, et trois autres *continua sa route vers les Illinois où il arriva* au port St. Louis le 4 septembre.

Rien ne pouvait être plus utile à la colonie dans ce moment *qu'elle* était en proie aux ravages d'une épidémie elle, la petite vérole, épidémie qui reparut treize ans plus tard, que d'être en paix avec eux.

Cependant lord Sunderland, le secrétaire d'état, avait écrit à Boston de se tenir prêts. (*)

Elle projeta un système colonial plus vaste encore que celui qui existait avant la guerre, et dont l'heureuse *terminaison* de la découverte du Mississipi favorisa l'exécution.

Que leur demeure dans le pays avait été d'un grand avantage aux Anglais eux-mêmes en ce que c'était à leur considération que les sauvages leurs fidèles alliés les laissaient, *eux les Anglais* en repos, ce qui était vrai.

Ils laissèrent entrevoir aussi à l'imprudent gouverneur que s'il persistait à mettre son projet à exécution, de les forcer de prêter le serment de fidèlité. (*)

Tel fut le massacre du 28 novembre, des Français.

(*) Traduit de l'Anglais.

Leur politique, comme celle de tous les gouvernemens, ne comptaient qu'avec les obstacles.

Les colonies anglaises supportaient en silence le même joug ; mais elles songeaient *elles alors*.

Le tarif du castor et des marchandises non énumérées ici subissant des variations plus ou moins *bien mal entendues*, qui frappe d'un droit de trois pour cent toutes les marchandises entrantes ou sortantes.

Il paraît que le tarif pour les marchandises sèches n'était pas *exact* et que certains articles payaient plus et d'autres moins.

La monnaie est ordinairement un signe qui représente une valeur, et qui a lui-même une valeur intrinséque. En Canada, elle était le signe du signe.

Le gouverneur, M. Duquesnal, qui connaissait l'état de l'Acadie, que l'Angleterre abandonnait, comme avait fait la France, à elle-même, résolut d'en profiter.

La compagnie suisse donna le signal. *Ils s'élirent* des officiers.

Il s'était déjà mis en route lorsqu'il fut *rattrapé* par un officier du duc d'Anville.

Le plan du cabinet de St. James, c'était toujours le projet d'attaquer le Canada.

Lorsque l'homme est l'instrument dont le ciel se sert pour détourner une calamité publique, on doit encore y voir la main de Dieu ; mais ici ce n'est pas au pouvoir humain que l'on doit d'y avoir échappé.

Si les convois partaient ou de France ou des iles, ils couraient risque, étant escortés, d'être pris avec leurs escortes.

Il ordonna en mêmes temps d'intercepter les vaisseaux qui leur apportaient des vivres de Québec *à eux et au Acadiens.*

Après avoir ainsi exposé longuement toutes leurs preuves, *qu'ils* déclarèrent n'être pas de nature à être contestées, *et qu'elles* démontraient que la couronne de France, etc.

Cet exemple était imité par d'autres, et le directeur de la compagnie des Indes se plaignait de cette violation des lois, contraire à son privilège, depuis longtems sans succès.

On achemina des troupes sur l'Ohio, où M. Bigot voulait que l'on envoyât 2009 hommes, *bâtit* trois forts, et plusieurs magasins d'entrepôts, précautions qu'il jugeait nécessaires.

Celle-ci, (l'Angleterre) *dont cette fuite extraordinaire* (*) *accusait la modération et la justice* en éprouva un profond ressentiment.

VOLUME III.

Il n'est donc pas étonnant si les colonies anglaises poussaient leur métropole avec tant d'ardeur à la guerre. (?)

Le général français les poursuivit vivement *eux* et le second corps envoyé à leur secours, et qui fut aussi abattu dans un instant.

L'Amérique principal théâtre des opérations militaires, fixa surtout l'attention des peuples britanniques *qui y voyaient là* leurs futures conquêtes.

La confédération Iroquoise, malgré les efforts des Anglais envoya pour la seconde fois une grande ambassade auprès du gouverneur à Montréal ; et qui fut reçue en présence des députés des Nipissings.

La France ou plutôt ses ministres, oubliaient jusqu'à l'héroïsme de ses soldats sur cette terre lointaine, pour *ne se rappeler* que les excès scandaleux des maîtresses royales.

La prise d'Oswego et de William Henry..... avait rendu la situation de leurs adversaires dans le continent moins bonne après quatre années de lutte *qu'elle était en* 53.

La position des Français sur le rivage *dès lors* ne fut plus tenable.

Après avoir attendu vainement M. de Trépezée qu'il avait détaché *en avant en observation* sur la montagne Pelée avec 300 hommes.

Etant décidé..... de ne point.

Le général Abercrombie donna l'ordre alors de la retraite.

Et dont le gain accrut singulièrement la réputation du général Montcalm, que la victoire s'était plu à couronner depuis qu'il était en Amérique, et augmenta sa popularité parmi les soldats.

Le général Abercrombie remonta le Lac St. Sacrement avec autant de précipitation qu'il en avait mis pour l'atteindre de Carillon.

(*) La fuite d'une partie des Acadiens.

(?) Traduit de l'Anglais.

Comme on l'a déjà dit, c'est le général Forbes qui devait, etc.

Il fallait en réserver 4000 pour les transports, et laisser des soldats et des Canadiens *dans les garnisons* des forts du lac Erié.

Leur costume et leur attitude contrastaient singulièrement avec celle de leurs adversaires enveloppés d'une légère capote, fortement serrée autour des reins, *et* n'ayant pour suppléer à leur dicipline que leur courage et la justesse remarquable de leur tir.

Le feu de leur artillerie à laquelle on n'avait pu répondre qu'avec une dixaine de pièces de canon, qui avaient incommodé cependant beaucoup les troupes de débarquement, *le feu de leur artillerie* dura sans discontinuer jusqu'au soir.

A la vue des Iroquois Anglais.

Cet officier-général ordonna à M. de Lacorne de disputer le terrein pied-à-pied si l'ennemi se présentait *et que l'on savait avoir* 6000 hommes sur cette ligne.

Malgré les ordres positifs qui avaient été envoyés au commandant de rompre les négociations dès que l'on sut qu'il y en avait d'entamé.

L'évêque, M. Dubreuil de Pontbriand, donna à cet effet, à Montréal, où il s'était retiré, un mandement, au commencement de l'hiver, dans lequel etc.

Mais la masse de la nation fut vivement émue de la perte de *leur* plus ancienne colonie.

Le duc de Choiseul, qui venait d'être nommé ministre de la guerre. et exerçait réellement les pouvoirs de premier ministre.

Murray fut en même temps nommé gouverneur général en remplacement de lord Amherst repassé en Europe dès l'année précédente, et qui peut-être regardé comme le premier gouverneur Anglais de ce pays, Gage Murray, Burton et ensuite Haldimand, qui remplaça en 1763 aux Trois-Rivières celui-ci, n'ayant agi qu'en sous ordre sous lui.

Tant la tyrannie qui veut se voiler du manteau de la justice a d'obstacles à surmonter même lorsque sa victime est faible et qu'elle est (*) toute puissante.

(*) Elle-même.

Quoique la bonne politique imposait.

Autrement leurs propriétés se réduiraient à la simple possession de *ce qu'il pourraient jouir personnellement.*

La *peur panique.*

Il fit toute la garde anglaise, qu'il trouva plongée dans l'ivresse, avec le capitaine McLeod, qui la commandait, *prisonnière.*

Ils rencontrèrent le général Sullivan à St. Jean, qui amenait.

La *vieille haine* de Choiseul allait avoir en lui son jour de vengeance et, comme par surcroit, elle allait voir aussi *le vieux*, mais *alors éminemment noble* Chatham, etc.

Ce fut le général Carleton, ancien gouverneur du Canada. (*)

Que jusqu'au mois d'octobre qu'arriva le général Carleton.

Les religieuses des Ursulines.

Et après beaucoup de recherches, le gouvernement impérial mieux renseigné sur la *validité* des titres qu'il *s'atribuait*, accorda une indemnité à la famille Amherst.

Ainsi qu'un autre *bill* proposé par le parti qui *opposait le* premier.

L'objet du présent ouvrage étant de retracer celle du peuple canadien français, dont les annales s'étendent ou se reployent selon que la politique des métropoles *étende ou retrécisse* son territoire.

Ils (?) ne connaissaient rien des démarches des marchands de Montréal Price et Walker qui avaient prétendu *de leur plein gré* les représenter au Congrès Américain.

Le général Thomas n'eut que le temps d'ordonner d'embarquer l'artillerie et les malades pour remonter le fleuve, et au reste de l'armée d'évacuer le camp et de retraiter avec précipitation, que le gonverneur Carleton.... sortait de la ville à la tête de 1000 hommes.

C'est lui qui récemment contre les *directions* de lord North, etc.

Il dit qu'il pensait que l'établissement d'une assemblée représentative était prématurée chez un peuple *illétré malgré le collége des Jésuites.*

(*) Peut de temps avant.

(?) Les Canadiens.

Elles admirent peu après les catholiques au droit *de citoyenneté dans la révolution.*

Seconde Edition.

Le premier volume ne nous a pas tombé sous la main.

VOLUME II.

Qu'ils résolurent de tuer, lui et deux de leurs compagnons, pour cacher leur forfait.

Les autres au nombre de sept, dont: Joutel, le P. J. Anastase et les Cavelier oncle et neveu, continuèrent leur route vers les Illinois *où* ils arrivèrent *au* Fort St. Louis le 14 septembre.

Les ombres de ces nouveaux Romulus s'élèvent sur l'Amérique *et en animent les bornes extrêmes du passé.*

Obligé par le mauvais temps de relâcher à Brest, il remit à la voile à la fin d'octobre, et parvint à St. Domingue au commencement de décembre, en repartit le 1er. janvier à la recherche du Mississipi qu'il ne put trouver d'abord.

On le remonta quelque temps en apercevant ça et là des naturels qui remirent une lettre de Tonty à *la* Salle de 1686.

A son retour en France, il fut nommé gouverneur général de la nouvelle *contrée.*

Ainsi la France, on ne peut trop le redire, qui n'avait point de colons à envoyer en Canada ni dans la Louisiane, refusait encore une fois la seule chance de fonder un empire de ses enfans en Amérique, aimant mieux laisser ce continent à une nationalité étrangère qu'à des fils *apostasiés.*

L'angleterre voit presque toutes ses entreprises se terminer en Amérique par des défaites et des désastres que la faiblesse du Canada, n'ayant encore qu'une population de dix huit mille âmes en y comprenant l'Acadie, à opposer aux 262000 des colonies anglaises laisse heureusement pour elles sans résultat permanant.

L'on se *retrancha* dans la partie occidentale des Canada *sur la défensive.*

La paix courut des dangers pendant quelque temps.

En effet, à peine venait-il d'en reconcilier les tribus ensemble que des difficultés s'élevèrent tout-à-coup en 1706 entre les Outaouais et les Miamis, par la faute de M. de *la* Mothe Cadillac, commandant du Détroit, *et qui manquèrent* d'allumer, etc.

Il exigea ensuite des ambassadeurs Outaouais envoyés auprès de lui pour expliquer *leur* conduite qu'ils lui remissent les coupables aux-quels Cadillac, de retour au Détroit, avait eu l'imprudence, par une *fausse pitié* de faire grâce.

Ainsi les Français se promenaient en vainqueurs d'un bout à l'autre de l'île, depuis presque le commencement de la guerre sans pouvoir vu la petitesse de leur nombre, s'en assurer la conservation.

Le Massachusetts, toujours repoussé de l'Acadie.

Pourvu que l'honneur et la gloire de la nation n'y fussent point *intéressés.*(*)

L'*adjonction* de tant de sauvages, était facile dans le moment.

Le secrétaire d'état anglais Sunderland avait écrit à *Boston de se tenir prêt à marcher* au premier ordre.

Le ministre (?) aurait voulu que le Canada se chargeât de reconquérir Port-Royal avec ses seules milices et le peu de troupes dont il pouvait disposer, tandis que M. De Vaudreuil demandait seulement deux vaisseaux avec ce qu'ils pourraient contenir d'hommes, *pour joindre* à ses forces, *et qu'on ne fut pas capable de les lui donner.*

Après la prise de Port-Royal, le colonel Nicolson était retourné à Londres pour la *deux* ou troisième fois.

C'est pendant que l'Angleterre dirigeait ainsi son *épée* droit au cœur de la puissance Française dans ce continent que sa *politique* avait armé contre *elle*, par l'intermédiaire des Iroquois, *une* nation brave, indomptable et féroce, *les Outagamis*, vulgairement nommés Les Renards

Dubuisson en cas d'attaque subite, préparait ses moyens de défense sans faire de bruit, montaient des canons, perçaient des meurtriéres là où il y en avait besoin.

Les alliés arrivent de toutes nation et on *n'y* voit peu d'Iroquois.

Ne permit *point* de *rien* entreprendre pour faire face à *tous* les événemens.

Leur *demeure* avait été d'un grand avantage pour les Anglais eux-mêmes, parce que c'était à *leur* considération que les sauvages *leurs* fidèles alliés, les laissait en repos, ce qui était vrai.

(*) Compromis.

(?) On ne sait lequel.

Une fois en route ces malheureux ne pouvaient *arrêter*.

De leur hôtel on arrangeait, on dirigeait, on *façonnait* chaque habitant de la Louisiane avec les gênes et les entraves qu'on jugeait *bien ou mal favorables* au monopole.

Car la religion n'a encore pu jusqu'a présent dominer les nations comme les individus, et les droits moraux des premières sont nulles en pratique en comparaison des derniers.

Le jour et l'heure du massacre avaient été *pris*.

Cependant malgré ces pertes et les troubles du temps, malgré surtout la nullité de l'imigration de France, quelques commerçans *par-ci par-là avec quelques rares* soldats, formant tout ce qui venait d'outre-mer, le chiffre des habitans n'avait pas cessé de s'élever graduellement.

Ce gouverneur, qui revint d'Europe, *en* 1716, où il avait passé deux ans.

Les capitaux étaient craintifs et exigeans.

Ils furent plus heureux à l'égard de leur chef, le Baron de St. Castin, qui s'était *aussi lui attiré* leur vengeance.

Burnet se plaignit vivement encore à *tous* les cantons, *dont* il parvint à mettre *quatre* dans ses intérêts, mais il ne put engager les Tsonnon-thouans, ni à envoyer *la* Joncaire, etc.

Les habitans *reposés* de leurs anciens combats.

Il avait bien (un seul chanoine) bravé le conseil lors des obsèques, à présent que l'on était à l'inportant de l'affaire, il ne balança pas à se mettre en pleine *insurection* contre lui.

Toujours quelque peu *jansénistes* et *libéraux*. (*)

C'était l'ancienne prétention cléricale, de récuser les tribunaux civils ordinaires.

Le conseil maintint la position qu'il avait prise et sévit contre les *rebelles*.

Leur suspension, car c'en était une dura jusqu'à l'arrivée du nouvel Intendant, *M. Hocquart*, *l'année suivante*, qui leur permit, etc.

La Vérandrie passa par le Lac Supérieur, longea *le pied* du Lac Winipeg, remonta la rivière des Assiniboils, et s'avança vers les Montagnes rocheuses qu'il n'atteignit pas cependant, s'était trouvé *mêlé* dans une guerre avec les

(*) Ces choses s'allient-elles bien ensemble ?

naturels dans la quelle il perdit une partie de ses gens, *et fut obligé* de s'arrêter.

Ils ne *furent* pas loin et s'en revinrent *nantis* d'une riche moisson.

Les Anglais *dont le premier bâtiment* expédié vers ces parages *remonte* suivant leurs annales à 1517. Cette compagnie si fameuse restreignit ses affaires jusqu'à ce qu'elles *devinrent* à rien, et qu'elle *fût* obligée *elle-même* en 1663, ou 36 ans après sa création, etc.

Subissant les variations plus ou moins *bien mal* entendues.

Le hardi censeur finissait enfin par prier le régent de se faire rendre compte par MM. De Vaudreuil, De Beauharnais, Raudot père et fils, *et Bégon de cette monnaie.*

Mais elle exagère en quelques points les *erremens* des hommes et ne fait pas la part des choses, des institutions surtout, *assez grande.*

Le monopole de la traite se bornait au castor et s'étendant quelque fois à l'orignal depuis 1666.

La peau rouge ne doit pas se détruire entre elle, laissons faire la peau blanche l'une contre l'autre.

Régistres d'extraits des procès-verbaux du Board of Trade and plantations &c. déjà cités dans ce volume.

Tels étaient les événemens insignifians en apparence qui *fournirent*(*) de prétexte pour faire reprendre les armes dans les deux mondes.

Elle (la guerre) commençait par les Virginiens.

L'abbé Piquet, que M. Hocquart appele l'apôtre des Iroquois, *et les Anglais nomment* le jésuite de l'Ouest.

Le directeur de la compagnie des Indes se plaignait depuis longtemps de cette violation des lois, contraire à son privilège, *sans succès.* A la fin, M. De la Jonqnière, pressé d'intervenir, voulut *le* faire cesser. (?)

Villiers, en avançant dans le voisinage de *Washington*, trouva encore *quelques cadavres du combat.*

Ces gouverneurs s'assemblèrent au nombre de 7 à Albany et signèrent un traité de *paix* (d'alliance) avec les Iroquois.

Quoi qu'on eût encore écrit de Paris que les vues que

(*) Servirent.

(?) Quoi faire cesser ?

l'Angleterre avait fait paraître jusque là pour le maintien de la paix ne *permissent* pas.

De sorte que l'on eut bientôt tant en campagne *et les garnisons intérieures*, que dans etc.

En pleine civilisation, et en temps de calme politique et religieux, une pareille *spoliation* n'était point *qualifiable*, et devait, *comme l'usurier dissimuler* son forfait par le silence.

Ils ajoutèrent néanmoins qu'ils étaient prêts à le suivre à l'ataque du camp de Johnson sur le territoire français, le fort Edouard étant situé suivant eux sur le territoire anglais puisque ses eaux (*) se versaient dans la mer par l'Hudson.

(*) Les eaux du fort apparemment.

Le contraste avec les colonies voisines nous étaient favorable pour le moment.

Les deux peuples ne s'étaient pas encore *adressés* de déclarations formelles de guerre.

Ces demandes faisaient redouter au ministère un surcroit *encore bien plus énorme.*

Jusqu'à ce qu'enfin, après les plus grands efforts, les assaillants fussent obligés de lâcher *le pied ne* laissant le terrain *jonché de leurs cadavres.*

L'on *aurait du avoir* nommé dès le début.

Il trouvait que les dispositions pour la défense de Québec étaient trop tardives, *ce qui était vrai*, *c'est-à-dire qu'il y a* longtems que la France *aurait du avoir fait* fortifier cette ville pour la mettre à l'abri d'un coup de main. *Maintenant* il était trop tard.

Afin d'abréger la distance à parcourir par les brigades *arrivantes.*

Tous les Canadiens, disait-on, son prêts *à déposer des* malversations qui *s'étaient* commises.

Celui-ci répondit que c'était une question trop *importante* pour lui ou pour le conseil *à* résoudre. (*)

Il invoquait le témoignage de *Montesquieu homme de leur race*, pour condamner cette nouvelle constitution. (?)

VOLUME III.

Le bout des rues St. Pierre et Sault-au-Malalot *avait* été barricadé *à* la rue St. Jacques.

Ils ne connaissaient rien des démarches de deux mar-

(*) Mauvaise traduction de l'Anglais.

(?) L'acte de 1774.

chands de Montréal, Price et Walker, qui prétendaient *de leur plein gré* les représenter au congrès américain.

Quelque soit la forme de gouvernement.

Les assaillans *rendus* à leurs différens points d'attaque.

Morgan... l'escalada avec des échelles après avoir blessé la sentinelle, et s'empara du poste avec perte d'un seul homme, *un* Canadien, qui lui servait de guide et dont la mort l'obligea, *dans* l'obscurité de suspende sa marche jusqu'au jour.

Franklin resta dans cette ville jusqu'au 11 mai qu'il repartit.

Le projet de l'Union de 1822, et sa réalisation en 1840, avec la restriction de leurs droits politiques, afin de les mettre en minorité *et*, on l'a reconnu publiquement, d'anéantir leur race ; *et* dans cette longue période d'asservissement, d'injustice et d'humiliation, le personnel de l'exécutif a toujours été étranger et hostile aux Canadiens.

Eh quoi ! Vous vous êtes battu *s*.

Ils ignoraient que la monarchie française était encore plus *traditionnelle* qu'absolue.

Le conseil dut s'occuper des plaintes que cette tyrannie arrachait, et ce parti anglais lui-même le premier amena ce sujet à plusieurs reprises devant lui en 78.

Il en avait formé un en 76 *du* lieutenant-gouverneur, etc., afin de se dispenser de consulter le grand conseil, comme on appelait le conseil *exécutif*, où les anglificateurs mettaient la division.

Hier dit-il à ce dernier, je vous ai assemblé comme conseil du Roi, aujourd'hui je m'adresse à vous *comme législateur*. (*)

Lorsque la monarchie a étendu ses limites par la conquête de quelques provinces voisines, il faut *qu'il* les traite avec une grande douceur.

Les prisonniers avaient *beau* demander... on restait sourd à leurs prières.

Le *vieux* mais *alors éminemment noble* Chatham.

Que c'aurait été les mettre à la merci de ces mêmes seigneurs, qui auraient pu exiger après la *conversion*. (?)

Par le parti qui avait *opposé le* premier.

(*) Comme au corps législatif.

(?) Commutation.

Pour des droits de douane *qu'ils* avaient voulu *frauder*.

Ce que les *remontrances* des grands jurés.

Un devoir de signaler à Votre Excellence les mauvais *effets* que causent à son service les rapports qui circulent tous les étés sur les *soi-disant* changemens qu'on propose de faire dans l'administration.

La population franco-canadienne s'était doublée *par* trente ans.

Quelque soient leurs efforts.

Il suffit à ses peuples. . . . de se rapprocher autant que possible de l'esprit du gouvernement de soi par soi-même.

L'on aurait pu croire que les Canadiens... *eussent* refusé.

Aucune raison ne *le* donne même à *l'*entendre.

En réponse aux représentations de lord Amherst et des consultations, etc.

Les charges imposées *sur* le peuple.

De là la *brouille* de ce bureau avec le gouverneur.

Des témoignages de fidèlité qu'il avait donné au Roi et *aux intérêts* des sociétés civilisées.

L'évêque protestant *en* étant appelé à la présidence, des ministres.

Toute *l'ineptie virulente.*

Comme une renonciation complète *d'un* principe erroné.

C'est probablement le dernière *leg.*

Le peuple désigne le temps de son administration *du* règne de la terreur.

Le *drapeau* de cette république *possède cet avantage* qu'en se déployant *dans le ciel*, il en impose à la violence et paralyse le bras qui cherche à effacer un peuple, etc.

Madisson.... ancien ami et ancien disciple de Washington *comme* président des Etats-Unis.

Les ordres en conseil allaient être *retirés.*

Le moment, disait le message du président M. Madisson *en* 1811 *au congrés*, exige des gardiens des droits nationaux un ensemble *de dispositions plus amples* pour les soutenir. Malgré la justice scrupuleuse, la grande modération et tous les efforts des Etats-Unis pour *substituer* (*) aux dangers que court la paix des deux pays, nous avons, etc.

Il ne songea plus qu'à se retirer dans ses quartiers *d'hiver* à Plattsburg et Burlington à l'approche de *l'hiver.*

(*) Faire face.

Le gouvernement avait envoyé des officiers et des matelots *dans l'hiver*, qui étaient descendus.

La nouvelle de la retraite du général Hampton *trouva* l'armée de Wilkinson, etc.

Lorsque l'union des deux Canadas s'est enfin consommée, quel plaisir dut en ressentir la *vengeance* du vieillard, car alors le juge Sewell était bien âgé, *en voyant* ce peuple qu'il haïssait tant condamné enfin à périr sous une nationalité étrangère.

Riall remarcha aussitôt en avant ce que voyant le premier s'arrêta tout-à-coup à Lundy's Lane.

Les artilleurs anglais *se faisaient bayonnetter* sur leurs pièces par l'ennemi.

Une adresse au prince régent allait être votée *lorsqu'elle* fut soudainement dissoute suivant l'ordre *envoyé de Londres par anticipation au gouverneur.*

Lord Bathurst lui manda que ce serait en vain qu'on *attendit* d'elle les appropiations nécessaires, et *qu'il* lui envoyât.

Après avoir recommandé de le mettre à la retraite, il ajoutait qu'il lui donnerait, conformément à ses instructions, tout son appui, *quelle qu'injuste* que fût l'hostilité du barreau et de la chaire contre lui, dût il pour celà sacrifier la conciliation du clergé, la paix du Canada et l'avancement de ses intérêts les plus chers. (*)

Le seul frein solide qu'on ait *sur.*

Quoiqu'elles n'en sont pas moins inévitables.

Le ministre croyait devoir rallier l'autel *à soi* pour être plus fort.

Revenu à Londres, (?) le ministre approuva cette division.

Et en 1823 on *résolut* que les avantage qu'on *attendait* de la présence du président de la chambre dans son sein ne s'étant pas réalisés, il en fut retranché.

La minorité du conseil, car la nature de la question avait enfin fini par détacher une faible section de ce corps, *la minorité du conseil* à l'aspect des menaces, etc.

J'ai repondu que loin de les appuyer je les *opposerais* et que j'emploierais mon influence auprès des hommes publics que je *connaissais.*

Par le chapitre des accidents, Ellice était devenu un

(*) Cette phrase n'est point intelligible.

(?) Au retour de monsieur Plessis à Londres.

homme important à Londres.

Celui qui *taxait* d'ignorance *le sentiment* de la nationalité.

Qu'il était évidemment utile pour des *législatures* locales que leurs limites ne fussent pas trop étendues.

Cette *intervention* inutile *dans* la langue du pays.

La *Gazette de Québec* conserva un ton de modération *et dignité* calme.

Les partisans de la chambre n'étaient pas *en reste.*

D'avoir *conservé* M. John Caldwell dans l'exercice de ses fonctions.

En recevant en même temps le parfait controle et entier affranchissement de toute restriction quelconque, etc.

Ce document dressé avec beaucoup de précaution *permettait* ou plutôt laissait entrevoir beaucoup plus de réformes, etc.

On devait reconnaître cette libéralité par des *marques subtantielles* et non la repousser par de nouvelles prétentions.

Le Roi espère que tous ses sujets *obéissent.*

Elle ne pourra jamais être *conseillée.* (*)

Que néanmoins *quelque* fussent les sentimens.

Le correspondant de Londres du *Vindicator.*

Quelque fussent leurs principes.

Que l'on pourrait *dépendre.* (?)

Quoiqu'elles n'en sont pas moins inévitables.

La chambre avait-elle *réservé* quelque grief pour *amener* plus tard ?

Tout ce *qui* leur fallait.

Le prélat canadien ne fit aucune promesse de soutenir de l'influence cléricale les mesures politiques quelque préjudiciables qu'elles pussent être, à ses compatriotes.

C'est une insulte de correspondre avec un corps qui a prétendu déclarer que nous voulions établir une république française.

ERREURS SUR LE DROIT PUBLIC ET PRIVÉ.

Si M. Garneau n'eût pas tronqué une clause du traité d'Aix-la-Chapelle, ses lecteurs auraient pu voir si ce traité fut conclu sur le pied de *Status Ante Bellum* ou sur celui *d'Uti Possidetis.*

(*) Induite.

(?) Compter sur.

S'il eût démêlé la constitution de la Nouvelle-France, au lieu de considérer François De Laval Montmorency exclusivement comme pontif, il aurait vu en lui un gouvernant, un des trois grands dignitaires de l'état ;—il n'aurait pas confondu l'homme d'état avec le pontif :—il n'aurait pas fait un crime à un des chefs de l'admistration de s'en être mêlé, et moins passionné eût été son jugement sur cette grande figure de l'histoire de son pays.

Il n'a pas mieux connu *la* constitution qui l'a régi sous les Anglais, et il est de ceux qui avancent que l'Angleterre établit un régime purement militaire après la conquête.

"Quant aux lois, usages et coutumes du pays, il fut répondu que les Canadiens seraient sujets du Roi, paroles qui avaient un sens plus étendu que ce peuple ne se l'imaginait alors, et que son ignorance des institutions représentatives lui fit négliger d'invoquer pour entrer en possession des droits dont il n'avait pas encore joui à savoir la votation des impots, etc."

1o. Ce que M. Garneau dit avoir été refusé, fut accordé par l'article 42 de la capitulation.

2o. Il faut être bien ingénieux pour dire que ces paroles, " Ils seront sujets du *Roi* " dans la bouche d'un général d'armée, signifient tous ces droits dont parle M. G. droits dont il n'y avait pas même de précédent dans les colonies et auxquels George III, ne songeait nullement, puisqu'il agit indépendemment de son parlement, comme subrogé par le traité de Fontainebleau à tous les droits du Roi de France.

Etait-ce une cour martiale comme l'entend M. Garneau que celle où l'on suivait la coutume de Paris et où les procédures étaient dirigées par le Procureur Général et les assesseurs canadiens?

" L'ordre fut transmis au gouverneur par le bureau de commerce et des plantations, qui désapprouva l'ordonnance de 64, d'en promulguer une nouvelle pour donner aux Canadiens le droit d'être jurés et admissibles au barreau avec certaines restrictions."

Ce passage fait le bureau plus puissant que le gouvernement ; mais il est contre-dit par celui-ci, " les recommandations de ces deux jurisconsultes éminens restèrent cependant, comme celles du Bureau des Plantations sans effet pour le moment."

En parlant des clameurs des Américains contre l'acte de Québec, M. Garneau ajoute : "Si le congrès s'en fût tenu à une protestation contre ce qu'il y avait d'inconstitutionel dans cet acte, contre l'établissement par exemple d'une législature nommée exclusivement par la couronne."—Ainsi, ou il ignore que l'acte de Québec était un statut du Parlement Impérial, ou que les trois ordres réunis font la constitution et en sont les meilleurs interprètes.

"Il proposa que le conseil législatif fût électif et que la chambre *représentative* fût composée de cent membres."—Dans ce cas le conseil n'aurait-il pas été aussi une chambre représentative ?

Il s'est imaginé que le gouvernement de la colonie sous les Français était purement militaire.

Que cependant l'esclavage n'y était pas admis.

Or nous citerons l'ordonnance de l'Intendant Raudot du 14 avril 1709 qui, sous le bon plaisir du Roi, ordonne que tous les panis et nègres *qui ont été achetés* ou qui le seront par la suite, appartiendront en pleine propriété à ceux qui en ont fait ou en feront l'acquisition en qualité d'esclaves? celle de l'Intendant Hocquart du 1er. septembre 1736, qui déclare nul et de nul effet tout affranchissement d'esclaves non fait par acte devant notaire, dont est gardé minute, et enrégistré en outre au greffre de la juridiction royale, et l'arrêt du conseil supérieur du 5 juillet 1745, qui déclare que les nègres qui se sauvent des colonies ennemies aux colonies françaises et leurs effets appartiendront à S. M. T. C."

M. Garneau aggrave son erreur en insinuant que l'esclavage prit naissance avec la conquête ; il dit à propos des débats qui eurent lieu dans le premier Parlement canadien : "car les kouakres et les esclaves étaient très rares en Canada, l'esclavage dans le fait n'y ayant jamais été admis sous la dominatien française."

Il prend le conseil exécutif pour un conseil privé, et confond le conseil exécutif avec le conseil législatif.

Très faible sur le droit féodal il confond le vassal avec le censitaire, le franc aleu roturier avec le *free and common soccage*, et se sert du mot *vendre* pour concéder.—Il est de ceux qui ignorent que le relief du Vexinle Français fut aboli par arrêt du conseil d'état de 1686.

S'imaginant que nous sommes régis par le droit com-

mercial anglais, il dit: "Le code anglais a été introduit de la même manière par un décret de la métropole," il n'y a pas un étudiant en droit qui ne sache mieux.

Il dit que le conseil souverain maintint la position qu'il avait prise puisque le prélat dont il est question succéda en vertu de son droit de second dignitaire du diocèse;" or succéder parce qu'on est coadjuteur n'est point succéder en vertu d'un arrêt d'un tribunal.

M. Roux n'avait point le pouvoir d'émaner et n'émanait point de "mandemens."

M. Garneau s'imagine que la puissance civile peut fixer les curés indépendamment du pouvoir ecclésiastique.

Il confond les canonistes avec les casuistes.

ERREURS AU SUJET DES INTENDANS.

M. Garneau à commis au sujet de l'Intendant Talon une erreur qui se trouve relevés dans un manuscrit de notre célèbre archéologue canadien.

Il dit que M. de Beauharnais, gouverneur-général, avait été Intendant après M. de Champigny; or le gouverneur était Charles marquis de Beauharnais, et l'Intendant était français de Beauharnais.

Il fait établir les postes par l'Intendant Dupuy, et dit cependant que Begon en accorda le privilège à M. Lanouillier. Ce sera probablement l'inverse. Il fait un anachronisme de près de vingt ans dans la chronologie des Intendans du Canada, qui est pourtant peu compliquée.

D'autres erreurs sur ce sujet seront relevées tout-à-l'heure.

INFIDÈLITÉS DE M. GARNEAU.

"Les gouverneurs et les Intendans faisaient ce qu'ils voulaient, parce qu'ils savaient que rien ne parvenait aux oreilles du Roi, et que leurs désordres demeureraient secrets."

Voilà un avancé sans preuve au moins quant aux Intendans, qui furent les pères du peuple jusqu'à Bigot esclusivement. Ce furent eux qui affranchirent peu-à-peu le peuple des charges les plus humiliantes de la féodalité. Il est

faux que rien ne parvenait au Roi, car le gouverneur et l'Intendant se plaignaient incessamment l'un de l'autre.

M. Garneau dit de Mons. De Pétrée, " Il voulut même rendre le pouvoir civil l'instrument de ses desseins, ou le désarmer, en lui faisant décréter l'amovibilité des cures et le paiement des dîmes à son séminaire ; mais cette entreprise était trop vaste pour ses forces et il échoua."—Il peut voir le contraire par le savant mémoire de M. Roux, qui lui cite les Edits et Ordonnance royaux, Tôme 1, pages 25 et 27.

Il feint d'avoir Montesquieu en sa faveur contre le système colonial français ; mais il est impossible qu'il n'ait pas aperçu ce passage : " L'objet de ces colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec les quels tous les avantages sont réciproques. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie ; et celà avec grande raison, parce que le but de l'établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire."—Cet alinéa est précisément entre les deux que M. Garneau choisit.

Il a pillé trois pages de Voltaire sans citer, et parle à la première personne, comme s'il était un personnage du siècle de Louis XIV : ce n'est certes pas son seul plagiat.

Il s'est abstenu de dire dans sa première édition que les Anglais suivaient les lois françaises avant la proclamation de 1763, et a eu beaucoup de peine à *l'insinuer*, dans la seconde.

Il prétend que l'acte de 1774 ne fut qu'une concession de la peur, de la part du gouvernement, qui ajourna son dernier mot jusqu'à cet époque, où il craignait de perdre toute l'Amérique. (*) Mais il n'observe pas que dès 1766 le bureau des Plantations et les officiers de la couronue Yorke et de Grey avaient conseillé cette mesure ;—il ne dit pas un mot des lois françaises que Carleton fit codifier par Cugnet, Juchereau et Pressard dès 1770 et 1771 et qui furent publiées à Londres ;—il n'accorde pas même au Parlement le temps de rédiger et discuter le nouvel acte constitutionnel.

Comment M. Garneau a-t-il pu dire que l'expulsion des

(*) L'Angleterre n'a jamais possédé toute l'Amérique.

Acadiens avait eu lieu " en temps de calme politique !"

Comment a-t-il ôsé dire du général Amherst : " Il traita le Canada en pays barbare sans gouvernement régulier et sans lois.... le mit sous la loi martiale," lui qui lui laissa ses anciennes lois ?... que les Acadiens étaient un peuple paisible et inoffensif" eux qui, organisés par bataillions, brûlaient tout, et assiégeaient les postes anglais ?

Il a fait canadiens plusieurs personnages qui ne l'étaient point.

Il appelle les règles de pratique une " usurpation de pouvoir qui a été pendant longtems un grave sujet de difficulté dans le pays," oubliant de dire que le troisième Parlement Provincial avait fait la sottise de donner aux juges, à ce sujet, des pouvoirs discrétionnaires.

Le conseil privé d'Angleterre ne l'oublia pas.

" Le conseil de Québec se trouvant composé en majorité de Canadiens, passa des réglemens eu français. (*) Les juges refusèrent de les sanctionner, parce qu'ils n'étaient pas en anglais." (*) C'était renier la legalité de la langue française."

" M. Papineau n'avait jamais dévié dans sa politique." Il avait été admirateur si outré de l'Angleterre, que son discours de 1820 aux électeurs de Montréal est cité au long comme preuve de sa bienveillance pour l'Angleterre dans l'ouvrage de Montgomery Martin et dans la vie de lord Sydenham.

" Elle protestait contre l'annexion de l'île de Montréal au Haut-Canada."

" Elle protestait de nouveau contre l'annexion du *comté* de Gaspé au Nouveau Brunswick."

Il n'y a jamais eu telles annexions.

M. Garneau dit que " tous les notables de Montréal et des environs furent arrêtés."

" Qu'on n'admit personne dans la milice" et il mentionne lui-même la compagnie du capitaine Leclerc.

HYPOTHÈSES DÉNUÉES DE PREUVES.

Il n'est jamais permis à l'historien de suposer, dit Le Batteux sur le genre historique.

(*) Seulement.
(*) Aussi.

M. Garneau supose que ce dut être l'abbé de Salignac Fénélon qui excita M. Perrot à résister à M. de Frontenac.

Il nous apprend que c'était par "une espèce d'ironie" que Louis XV ne voulait être servi que par des cardinaux, parce qu'il employa l'évêque de Fréjus, *qui n'était pas encore cardinal.*

Il a conjecturé que le doyen Glandelet et M. de Villermaula étaient jansénistes.

"Lorsque Carleton aprit les désastres de Burgogne, il dut se réjouir en secret."

"Lorsque l'union des Deux Canadas s'est enfin consommée quel plaisir a dû en ressentir la vengeance du vieillard."

Quand le grand jury, en dénonçant le Canadien, ajoute qu'il a vu aussi avec peine certains articles propres à faire naître de la jalousie et de la défiance dans l'esprit des Canadiens, il ajoute : "subterfuge adopté pour couvrir d'un semblant d'impartialité les affections de son cœur."

(1837) Le bureau colonial nourrissait toujours dans le silence son projet de 1822.

Lui (Sir John Colbonne) qui détestait les Canadiens.

"Juger ainsi des intentions cachées, ce n'est pas écrire une histoire, c'est composer une satyre ; ce n'est pas parler en historien, mais en ennemi ; c'est substituer le langage de la haine à celui de la vérité." (*)

CONTRADICTIONS.

M. Garneau pose en fait que les sauvages de l'Amérique Septentrionale n'avaient aucune religion, et les Natchez, adorateurs du soleil, forment selon lui une exception à la règle générale ; mais outre que selon le fameux Dupuy, (*) il faut ranger les Iroquois et les Hurons parmi les adorateurs de cet astre, et que les Anglais trouvèrent des temples et des idoles en Virginie, M. Garneau prouve contre lui-même *que les sauvages de l'Amérique Septentrionale avaient une religion.*

"Le sauvage, dit-il, croyait que le ciel et la terre avaient été créés par un être Tout-Puissant ; l'on peut inférer de là qu'il devait avoir une idée d'une divinité suprême à la quelle toutes les autres étaient soumises."

(*) Traité des Preuves de l'Histoire par le R. P. Griffet.

(*) Origine des Cultes, Paris, 1815.

" Il personnifie tout ; un dieu habite dans sa cabane ; un autre folâtre autour de son front et abaisse sa paupière dans son sommeil."

" Le grand dogme, de l'immortalité de l'âme était répandu parmi tous les peuples de l'Amérique."

Ils avaient et n'avaient pas de ciel selon M. Garneau.

" Leurs prières n'avaient pas pour objet la possession du bonheur dans une autre vie, parce qu'ils n'avaient aucune idée de moralité" ôse-t-il dire page 217.

" *Os de mes ancêtres, qui êtes suspendus au-dessus des vivans, apprenez-nous à mourir et à vivre.... le maître de la vie vous a ouvert ses bras.*

Ils avaient et n'avaient point de culte.

" Quoiqu'il n'eût ni culte, ni autel, l'on reconnaît facilement dans cette conception la base de la mythologie payenne."

Ils n'avaient point de culte, et cependant M. Garneau décrit dans la page 222, leurs funérailles leurs jeûnes, leurs sacrifices, leur sacerdoce, et répéte leur prière à Areouski, dieu des combats. " Ils tâchaient de se rendre les esprits favorables par des prières et des jeûnes." " Les Cénis et les Ayonais offraient les *prémisses* (prémices) de leurs champs en sacrifices. Le dieu du mal et celui de la guerre ne voulaient que des sacrifices sanglans. Les Hurons offraient des chiens en holocauste. Les victimes humaines n'ensanglantaient les fêtes des sauvages qu'après une victoire." Viennent ensuite les *devins.*

M. Garneau ne croit pas avec Laët, Champlain, Lahontan et les jésuites que les sauvages fussent nombreux même lors de la découverte, et il croit que des calculs qui donnaient 17000 âmes aux Iroquois et aux Hurons réunis, il y a deux cents ans' sont plutôt au-dessus qu'audessous de la réalité. Or en partageant ce nombre entre les deux peuples, celà fera 8,500 âmes pour les cinq cantons Iroquois. Sur ce nombre M. Garneau donne à ceux-ci 2,250 guerriers pour l'année 1660- Mais déjà, il n'est pas probable que sur 8,500 âmes il y eût tant de guerriers. Ils en avaient cependant beaucoup plus selon les faits posés par M. G. lui-même, qui rapporte que M. de Louvigny fit 250 captifs chez les Agniers seuls; qu'ils venaient éprouver une défaite dans l'île de Montréal; que les Miamis leur avaient déjà tué " plusieurs centaines d'hommes" et qu'ils venaient

encore de les battre complétement sur le lac Huron. Or les Agniers ne formaient qu'un des cinq cantons. M. Garneau nous dit ensuite qu'il y avait chez les Hurons des villages qui avaient 800 guerriers ; or celà donne 3000 âmes pour un seul village, et l'on sait qu'il y avait un bon nombre de bourgades. On ne pouvait donc plus mal calculer.

M. Garneau dit dans son troisième volume, page 393, en parlant de la confédération Iroquoise :—Quinze années de paix avaient fortifié cette confédération" et un peu plus bas. " Elles occupaient encore alors leur ancien territoire aux sud du lac Ontario ; mais elles étaient fort déchues de leur ancienne puissance." Or ces remarques s'appliquent à une même époque.

Il croit avec Raynal que le gouvernement français de la colonie n'était qu'un despotisme militaire :

" Cette organisation purement despotique (conseil souverain de la Louisiane) puisque l'administration militaire, civile et judiciaire se trouvaient réunies dans les mêmes mains, ne fait qu'ajouter un exemple de plus à ce que nous avons déjà dit, que les colonie françaises furent soumises dès l'origine à un régime militaire absolu."

Il cite néanmoins ailleurs *une contre-ordonnance* du conseil dans laquelle la distinction entre les pouvoirs et attributs du gouverneur et de l'Intendant est établie avec précission.

Il cite un ordre sîgné du Roi et de Colbert et *un grand nombre d'autres dans le même sens* où il est dit ; " le gouverneur et lieutenant-genéral n'a aucune autorité sur les cas d'amirauté, et nulle direction sur les officiers de la justice.

Il dit enfin du général Haldimand, qu'il " n'était pas fait pour gouverner un peuple accoutumé au régime légal."

Et après avoir citè *sa contre-ordonnance* qui dit que le gouverneur seul règle le militaire, il tombe dans une sec onde contradiction en disant qn'il y avait pour la milice " des lois écrites et des règles... que le gouverneur et l'intendant étaient obligés de suivre strictement."

" Quelques casuistes qui subissent avec peine le joug du pouvoir civil, maintiennent encore malgré cet èdit l'amovibilité des *cures* ; (*) mais il n'y a qu'une opinion à cet égard entre les hommes de loi canadiens."

" Louis XIV règla ainsi d'une manière définitive, par son

(*) Des curés.

édit du mois de mai 1679, *qui est toujours demeuré en pleine vigueur* en ce pays la question des dîmes et de l'amovibilité des cures."

Pourquoi donc dire plus bas que "le principe de l'amovibilité est devenu général" et dans son troisième volume "que les officiers anglais de la couronne demandèrent que les curés fussent rendus inamovibles?"

Il avoue au sujet de l'affaire du comte Frontenac et de MM. Perrot et Fénélon, qu'il n'eut pas gain de cause et que ceux-ci furent libérés et replacés. Il ne fallait donc pas dire que Perrot perdit sa place par sa violence.

M. Garneau conclut que ce furent les Anglais qui commencèrent les hostilités dans la guerre de sept ans; mais il prouve le contraire puisqu'on lit dans son histoire; "M. De Vaudreuil ne pouvant leur donner du secours (aux Abénaquis) n'enpêchait pas cependant les tribus sauvages de le faire en leur démontrant que les Anglais, plus nombreux, étaient plus à craindre que les Français;" (*) qu'il avoue que les Français continuèrent à faire valoir leurs prétentions au pays des Iroquois après y avoir renoncé par le traité d'Utrecht, et que "M. De la Galissonière avait formé un projet qu'il communiqua à la cour, et qu'il réusit à lui faire adopter, qui ne pourrait être en aucune manière justifiable. Ce projet était d'engager les Acadiens à abandonner en masse la Péninsule;" et qu'enfin, après avoir raconté comment on exécuta ce projet à main armée, il dit que M. de Contrecœur s'empara d'un fort occupé par le capitaine Trant. Or ces faits sont antérieurs à l'affaire de Jumonville, que le ministère français appuyé du poëte Thomas, fit passer pour le commencement des hostilités, et par conséquent M. Garneau s'est encore contredit.

Il dit: "Nous avons vu que la France, à la nouvelle de la prise du Lys et de l'Alcyde, avait rappelé son ambassadeur de Londres et déclaré la guerre à la Grande Bretagne" et à la page 239, que la déclaration de guerre de la France

(*) Ce gouverneur donna des primes pour les chevelure enlevées et le lieutenant-gouverneur Hutchinson cite une de ses lettres du 15 juin 1721, et une autre de Begon au P. Ralle pour exciter ces peuples à la guerre, et leur annoncer que les sauvages domiciliés de St. François et de Bécancour, sous le baron de ce nom, ne s'endormaient point.

suivit celle de l'Angleterre.

Après avoir dit que l'Angleterre avait armé contre le Canada, les Outagamis par l'intermédiare des Iroquois, il ajoute que "les Français appèlent à eux leurs alliés, surtout les Hurons et les Iroquois."

Il fait vaincre un M. de Villiers, et le fait fuir.

Il écrit que "Law s'apercevant qu'il s'était trompé au sujet de la Louisiane, force lui fut d'asseoir son papier-monnaie sur le numéraire seulement qu'il y avait en France. Or ce papier il fallait l'augmenter, ou altérer les espèces, en leur donnant une valeur factice ; de là la ruine du système. Cette opération absurde amena une banqueroute. L'on s'aperçut alors que *relativement à la Louisiane du moins* le systême était fondé sur une chimère."

Si Louis XV choisit Fleury, parce qu'il ne voulait être servi que par des cardiuaux, cet ecclésiastique n'avait pas besoin de se donner tant de mouvemens pour obtenir le chapeau, puisqu'il l'avait déjà *ex hypothesi.*

Après avoir dit de Carleton : "Il craignait avec raison beaucoup plus les idées que les armes des Américains" il ajoute aussitôt : "la lutte allait se continuer maintenant plutôt entre les militaires des deux partis qu'entre les royalistes et le congrès."

Il dit des soldats de Carleton "ils marchaient la torche de l'incendie à la main, comme en 1837 et 38, comme si les Canadiens eussent mérité un châtiment plus cruel que les Américains ;" et un peu plus bas "que ce furent les dévastations que causaient les troupes (aux Etats-Unis) qui empêchèrent les mesures conciliatrices de l'Angleterre d'être écoutées."

Il rapporte que Carleton laissa à Burgoyne la poursuite de l'armée américaine, et marcha à Montréal par l'autre rue ; puis il dit ensuite que ce gouverneur, revint de St. Frédérick à St. Jean, puis à Québec. Il n'avait donc pas abandonné la poursuite de Sullivan.

Il avance que Carleton a été "le seul ami sincère des Canadiens ;" il accorde néanmoins cette qualité à George III, à Prévost, voire même à Haldimand.

M. GARNEAU ET LES GÉNÉRAUX ANGLAIS.

Notre auteur s'est fait l'aristarque de tous les généraux

anglais qui ont figuré en Amérique : on va voir si c'est avec bonheur.

Il dit de l'amiral Walker "on peut être physicien médiocre et excellent homme de mer."—C'est ce que ne lui concédera pas un marin anglais, ni même M. de Lamartine, dans son caractère de Nelson.

De la bataille du Lac George :—"Dans le premier moment d'exaltation, l'avantage qui avait été remporté fut singulièrement exagéré. On en fit une victoire éclatante, tandis qu'on n'avait repoussé dans la réalité qu'un coup de main suggéré par l'espoir de surprendre des magasins déposés au fort Edward."

Mais M. Garneau venait de dire, page 37, "l'entreprise du fort Edward fut abandonnée."

Et après avoir fait une petite affaire de la bataille du lac George, il ajoute : "La nouvelle de la défaite de Dieskau..... jeta le Canada pendant quelque temps dans la plus grande inquiétude."

C'était *peu* de chose en effet qu'une perte de 700 hommes pour un pays qui n'avait pas 12000 hommes, et que la prise d'un général recommandé par le maréchal De Saxe ! !!

"La chambre des communes vota au colonel Johnson un don de £5000 *sterling*, et le roi lui conféra le titre de baronet. Les journaux célébrèrent à l'envi son talent et son courage, mais leurs louanges n'ont pas été confirmées par la postérité."

Outre *cette petite affaire* Johnson remporta pourtant une autre victoire, et conquit Niagara, bien fort, si l'on en croit M. Garneau :—"Niagara était le poste fortifié le plus considérable du Canada ;" plus fort apparemment que Québec. Il vint de plus avec Amherst prendre à Montréal M. de Lévis.

Avec un peu de discernement, M. Garneau se serait aperçu que Johnson, homme de guerre fameux, a été une des plus grandes figures de l'histoire d'Amérique par son influence sans exemple sur la race rouge, influence qui prouve qu'il connaissait mieux le cœur humain que tous les philosophes, sans compter les philosophastes.

Après avoir écrit : "La conquête du Canada avait *occasionné* à ses envahisseurs l'armement de trois fois plus d'hommes *qu'il comptait* de soldats et d'habitans capables de porter les armes, fait qui témoigne de la crainte que ces

braves, si faibles en nombre, avaient inspirée à leurs ennemis," il ajoute, de l'armée française durant la guerre de septans :—

" Jamais leur généraux n'avaient été plus dépourvus de talents : jamais leurs soldats, toujours également braves, n'avaient été plus pauvres, plus mal tenus, plus souffrans, n'avaient eu moins de confiance en eux-mêmes ; jamais la France n'avait inspiré moins de crainte à ses ennemis "

Napoléon Bonaparte, qui entendait aussi bien la guerre que M. Garneau, a dit au contraire :—" Cependant le soldat français d'alors valait au moins le soldat qui lui était opposé, ce qui est prouvé par les succès qu'il obtenait dans toutes les affaires de postes. La cavalerie était belle, bien montée et disciplinée, l'artillerie était excellente, le corps du génie était le plus savant de l'Europe, et l'infanterie n'était pas mauvaise."

" Toute fois une surprise, dit notre auteur au sujet du siége du Québec, n'était pas chose facile *sur* une ville si bien fortifiée, et défendue par une garnison vigilante."

" Il fit toute la garde anglaise, qu'il trouva *plongée dans l'ivresse*, avec le capitaine qui la commandait prisonnière."

Belle vigilance que celle-là ! !

M. Garneau dit du général Burgoyne :—" C'était un officier d'une suffisance et d'une ambition que ses talens pour la guerre ne justifiaient pas."

Après la prise de Ticonderoga (qu'il appèle Carillon) avec 128 pièces de canon :—" Ce facile succès le remplit de joie, et augmenta outre mesure la confiance qu'il avait dans sa capacité et la bravourre de ses troupes."

" Le parti politique auquel il appartenait lui avait fait à l'occasion de sa conduite en Portugal, où il avait remporté quelques succès, une réputation exagérée qui ne fit que rendre sa chûte plus éclatante lorsqu'il passa lui et son armée sous les fourches caudines de Saratoga."

" Ses talents pour la guerre ne répondaient pas à son ambition."

" C'était humiliant pour celui qui s'était écrié en traversant l'Hudson à la tête de son armée : " Les Bretons ne reculent pas !"

Pauvre aristarque ! il ne s'aperçoit pas qu'il expose lui-même les causes de l'irréussite de Burgoyne, dont Maréchal, Hale, Goodrick ont trouvé extraordinaires les succès

en Amérique, comme Goldsmith a buriné dans l'histoire ses victoires sur la France et l'Espagne.—Il avoue que Bugoyne fut obligé d'agir contrairement à son propre plan, et que les accidens du terrain furent *la cause première* de son malheur. Burgoyne proposa d'ajouter que dans le cas où le mouvement par l'Hudson serait impraticable ou trop hazardeux, on le fit par le Connecticut, ou bien qu'on embarquât l'armée du Canada sur le Saint-Laurent, et que l'on formât la jonction en mer. Le ministère repoussa ces deux alternatives (*) et s'en tint à son premier plan.

" Par cette délimitatiou, le Canada perdit aussi le Lac Champlain et les montagnes qui l'avoisinent, pays tourmenté, entrecoupé de lacs, de rivières, de défilés, et qui formait une excellente frontière défensive où, pendant cinq ans étaient venus se briser les efforts des armées anglaises quatre et cinq fois plus nombreuses que celles de leurs adversaires dans la guerre de sept ans, *et dont les difficultés venaient d'être encore la cause première des désastres du général Burgoyne.*"

Les chances n'étaient-elles pas tournées; et n'était-ce pas les Américains quatre et cinq fois plus nombreux qui défendaient alors ces remparts ?

Et par malheur pour M. Garneau, qui se trompe en disant que l'armée anglaise, qui fut traitée comme une garnison et sortit avec les honneurs de la guerre, se rendit prisonnière ; le dictionnaire des batailles publié à Paris en 1803, se prononce :—" Dans la situation de l'armée britannique, ces conditions furent très honorables pour son général, et très favorables en elles.mêmes."

Que deviennent donc les exclamations haineuses de M. Garneau ?

Mais quels sont donc les grands capitaines de ce Follard ou de ce Quincy du Canada ?... On va le voir,—c'est l'amiral Walker, qui fut renvoyé du service ;—c'est le colonel St. Clair ;—c'est le général Bradstreet ;—" cette expédition (la prise du fort Frontence) exécutée avec autant de bonheur que d'habileté, fit le plus grand honneur au colonel Bradstreet."

" Elle (la place) n'était gardée que par 70 hommes sous les ordres de M. de Noyan, qui ôsa se défendre dans ce *mau-*

(*) Il n'y en a qu'une.

vais poste, et attendre que les bombes fissent voler le fort en éclat pour se rendre."

Quelle *industrie* ne met pas M. Garneau à se contredire lui-même?

" Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et grâce aux talens du colonel St. Clair, qu'ils parvinrent, au bout de plusieurs jours à rejoindre le corps du général Sullivan." Et c'est ce même Saint-Clair qui laissa Burgoyne établir ses batteries sur le Mont Défiance dominant Ticonderoga, et qui l'abandonna sans coups férir;—c'est ce mème Saint-Clair, qui laissa le service après s'être fait tailler en pièces et enlever quatorze canons par les sauvages sur le Miami!!!

AUTRES BÉVUES DE M. GARNEAU.

M. Garneau dit d'Himilcon, amiral carthaginois:—

" Ayant pris sa route vers le couchant, il pénétra dans une mer inconnue où il découvrit de fort loin de la terre et une île déserte, spacieuse, arrosée de grandes rivières, couverte de forêts, dont la beauté semblait répondre de la fertilité du sol. Il semble assez certain aujourd'hui que cette île est le nouveau monde."

Or, en premier lieu, il fallait qu'il eût un œil d'aigle pour voir tout celà sans approcher.

En second lieu, eût-il eu un regard d'aigle l'Amérique est trop grande pour s'être dessinée à ses yeux sous la forme d'une île.

Si Himilcon vit une île, ce n'était donc pas l'Amérique.

On sait que les entreprises du comte de Frontenac sur les prérogatives du chevalier Duchesneau, intendent, accasionnèrent la déclaration de 1775, dans laquelle il est dit que cet officier n'occupera que le troisième siége au conseil supérieur; mais qu'il le présidera, recueillera les voix, prononcera les arrêts, convoquera le conseil, et remplira les mêmes fonctions que les premiers présidens des parlemens de France. Cependant, M. Garneau, qui prend la part du comte, écrit contre Charlevoix, qui dit que ce seigneur avait usurpé la présidence du conseil:

" Il la remplissait par droit d'office et conformément à l'usage établi, les gouverneurs, en commençant par M. de Tracy, ayant, les uns après les autres, présidé à ce corps depuis sa création, et signé les procès verbaux de ses séances."

D'abord, M. de Tracy n'était point *gouverneur*. C'était M. de Courselles qui l'était, le premier étant venu à cause de la difficulté des temps, en qualité de lieutenant-général ou vice-Roi.

Maintenant, y a-t-il eu—car ce peut être une question pour le savant historien—un grand nombre de gouverneurs depuis M. de Tracy ou M. de Courselles, qui était le véritable gouverneur jusqu'au comte de Frontenac?....Il n'y a que M. de Courselles, lui-même—Que deviennent donc alors ces mots de M. Garneau :— " les gouverneurs les uns après les autres " et en note " tous les gouverneurs"?... d'impardonnables inadvertances.

Qu'est-ce que l'usage établi de M. Garneau?..c'est la pratique du comte de Frontenac, dont il est obligé de signaler lui-même la conduite arbitraire.

De quelle conséquence pourrait être la pratique du marquis de Tracy, en le supposant pour un instant simple gouverneur?...d'aucune, car il n'existait pas à proprement parler alors de conseil supérieur: c'était un conseil de circonstance qu'on assemblait. M. de Mesy l'avait désorganisé par un coup d'état pour lequel on venait lui faire un procès;—le pays venait d'être concédé à la compagnie des Indes en pleine seigneurie, propriété et *justice*, et Talon délibère si l'on doit reconnaître M. Chartier de Lotbinière nommé lieutenant-général civil et criminel pour cette compagnie, ou " *rétablir* " le conseil.

Charlevoix était plus près des évènemens que M. Garneau.

Il savait—ce que M. Garneau ne sait pas—qu'une déclaration est une loi qui déclare simplement ce qui doit avoir lieu.

Charlevoix savait surtout, qu'il n'y avait pas eu une dixaine de gouverneurs depuis M. de Courselles!

M. Garneau a eu l'*industrie* d'accumuler dix erreurs dans les cinq lignes suivantes:

" M. Dosquet, nommé évêque de Samos, arrivé avec M. Hocquart en 1728, y fit les fonctions de pontife comme coadjuteur jusqu'en 1735, époque de la résignation de M. de Mornay et de la sienne. M. de Pouroy de l'Auberivière choisi pour remplir le siège vacant, mourut en arrivant à Québec en 1739. Enfin M. Dubreuil de Pontbriand fut

élu pour le remplacer, c'est le premier Canadien qui ait porté la mitre."

MM. de Mornay et Dosquet ne résignèrent point en même temps.

Ni l'un ni l'autre ne résigèrent en 1735.

Mgr de Mornay résigna en 1733.

Mgr. Dosquet ne gouverna pas l'église du Canada en qualité de coadjuteur, mais d'administrateur muni de pouvoirs.

Il devint évêque de Québec lors de la résignation de M. de Mornay.

Il ne résigna qu'en 1739

Il n'y eut pas une vacance de quatre ans au siége de Québec—il n'y eut pas de vacance du-tout, car Mgr. Dosquet résigna en faveur de M. l'Auberivière.

Pontbriand, né à Vannes en Bretagne, n'était pas canadien.

M. Garneau dit de la ville du Détroit :—" Elle est tombée sous la domination anglaise en 1760 ; plus tard elle a été cedée par *celle-ci* à l'union américaine à la suite de la guerre de 1812."

Tous les Canadiens savent que dès 1783, le Michigan était partie de l'union et non du Canada.

Il est vrai que Prévost partit par terre, mais non pas *à pied*, comme le dit M. Garneau, ce qui aurait vraiment été trop pénible.

" Lord Glenelg le duc de Wellington, lord John Russel blâmèrent la conduite des ministres" or c'était Russel et Glenelg qui étaient ministres.

AUTRES ERREURS DE FAITS.

M. Garneau dit que le chevalier Guillaume Alexander obtint de Jacques 1er la concession de l'Acadie (Nouvelle Calédonie) en 1631, et qu'il envoya l'année suivante des colons qui arrivèrent au cap-Breton en 1623, c'est-à-dire *huit ans avant la concession !*

Si Charrnizé ne fut gouverneur de l'Acadie qu'en 1647, et se brouilla peu après avec Latour, ce ne put être en 1638 que Louis XIII écrivit pour les reconcilier—ce ne fut pas non plus après 1646, car Louis XIII mourut vers cette époque.

" L'ordre des jésuites avait été *aboli* en France, en 62"— on pouvait l'expulser, mais non l'abolir.

Il dit d'abord que le collége des jésuites en Canada cessa durant le siége de Québec par Wolfe, alors que la compagnie fut obligée de renvoyer ses professeurs ; et plus bas, que le gouvernement chassa les élèves et s'empara du collége en 1764.

La constitution de 91 ne put être trouvée dans la gazette littéraire de Mesplet, qui n'existait plus depuis longtemps ; mais ce pouvait être dans la gazette de Montréal.

Waller était protestant et non catholique, il rédigeait le Canadian Spectator et non le Spectateur Canadien, qui avait pour rédacteur M. Bibaud.

L'érection de l'archevêché de Québec ne fut pas sanctionné en Angleterre en 1820 ; s'il en était ainsi, Québec n'aurait pas été érigé en métropole en 1844.

M. Garneau dit que le Haut-Canada voulait qu'il n'y eût de réprésenté en parlement que les terres du Bas-Canada tenues en franc et commun soccage et qu'il demandait que le régime féodal fut aboli.—Tout le Bas-Canada aurait donc été soccager et M. Garneau à par conséquent tort de dire que le Haut-Canada voulait empêcher les Canadiens d'être représentés.

" On ne pardonnera aucune espèce d'erreur dit le P. Griffet, ceux qui connaissent parfaitement le local de leur propre pays, méprisent un historien qui se trompe sur les noms et sur les distances des villes, des villages et des rivières qui lui sont connus."

M. Garneau dit ; " le colonel Pepperall, le colonel Braddock, le colonel Nicolson, l'amiral Keppel, le duc d'Orrery, la paix de 84, Joseph II, le baron de St. Ours, M. de Ramezai, le colonel Barré, le capitaine Laws, Reidesel, le colonel March, le comte de Bellomont, Joutet, M. Mongolfier, M. Dupont Leroy, le même sans doute qu'il a toujours appelé précédemment Pont Leroy, M. d'Anglade, sir James Gipps, M. Lacorne St. Luc, M. Dénonville, M. Beauharnais, M. Bienville Charleton, Levingston, Cauknawaga, Odelltown, Détroit, le Warp, au lieu de dire le colonel Pepperell, le général Braddock, le général Nicolson, le commodore Keppel, le comte d'Orrery, la paix de 83, Joseph 1er, le chevalier ou M. de St. Ours, le colonel Barre, le capitaine Law, le baron de Riedesel, le colonel Marck,

le comte de Bellamont, Joutel, Pont Leroy, M. de Langlade, sir George Gipps, MM. de Lacorne St. Luc, de Mongolfier, de Beauharnais et Caughnaouaga, Odeltown, Sandwich, le Wasp.

On voit que M. Garneau aime surtout à démarquiser les gens.

Quand Carillon et la Pointe à la Chevelure appartiennent aux Français, il les appéle Ticondoroga et Crown Point, et quand ils sont devenus postes anglais ou américains, il les appéle Carillon et la Pointe à la Chevelure.

Il trouve un royaume de Léon dans l'Amérique du sud, fait deux forteresses distinctes de St. Fédérick et de la Pointe à la Chevelure.

ERREURS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

M. Garneau fait un héros de roman du duc de Buckingham en lui prêtant le dessein de conquérir la France, tandis qu'il n'avait que celui de dégager Larochelle.

Il dit que Cook et Bourgainville ont été les premiers navigateurs qui aient fait le tour du monde.

Il donne un faux caractère de lord Bolingbroke qui, loin d'être léger, plus brillant que solide, est si serré dans ses écrits qu'il est difficile de l'attaquer de front.

Il prétend que, tandis que Marlborough illustrait l'Angleterre par ses victoires, elle n'éprouvait en Amérique que des désastres, tandis qu'à cette époque même Nicolson, élève de Marlborough fondait la domination anglaise dans la Nouvelle-Ecosse ou l'Acadie, qui fut cédée par le traité d'Utrecht.

Le comte de Frontenac n'était point lieutenant-général d'armée, ce grade commençait à peine à y être connu.(*)

M. Garneau prétend que l'Angleterre fut forcée à conclure la paix de 1783, parce qu'elle ne pouvait tenir contre les flottes alliées. Or ces flottes ne gagnèrent sur elle aucune bataille, et elles furent battues par Howe, Rodney et Kempenfeldt.

(*) M. de La Roche Héron a donné un article intéressant sur le comte de Frontenac, mais il ne dit pas comment il se fait qu'il porta le titre de comte de Palluau, porté avant lui par le Maréchal de Clérembault.

Mr Viger nous a fait voir que cet écrivain et archéologue distingué a résolu cette difficulté par nous soulevée dans la Minerve

Il n'a guère mieux traité Howe, le vainqueur de Washington, que Johnson et Burgoyne.

Ce général ne prit pas comme il le dit "sans combat" Philadelphie ; mais ce fut après la bataille de Brandywine.

Washington ne gagna pas trois combats, mais deux, ceux de Trenton et de Princetown.

Les Anglais ne perdirent point, mais gagnèrent sans aucun doute la bataille de Guilford.

" Un monsieur Boyle" dont il parle, n'est autre que le grand philosophe de ce nom.

Il est faux que la langue anglaise fût celle du prince Noir de Henri V et de la grande charte ; mais elle était celle de Richard Cœur de Lion et d'Edward I.

Sir Francis Bond Head fut disgracié, et n'eut pas le temps de faire le fier.

Lord Dalhousie ne fut pas fait gouverneur de l'Inde, mais commandant des forces.

Lord Glenelg ne put se blâmer lui-même, non plus que lord John Russel.

M. Garneau ignore certainement que M. Huskisson avait été chassé du ministère avant le rapport du comité du Canada.

Le *Bill* d'Union ne fut pas introduit dans le parlement anglais en 1839, mais seulement en 1840.

Les détails biographiques sur le capitaine Gourgues, l'expédition du capitaine Church, celle du baron de Portneuf contre Casco ou Kaskebe, la marche du marquis d'Alognies avec deux cents hommes reviennent deux fois, et la jonction des habitans de la rivière Chambly avec les Américains est répétée de manière à produire une contradiction ou à faire ignorer s'ils ont pris part ou non à l'attaque contre le fort.

DE L'ESPRIT DU LIVRE DE M. GARNEAU.

M. Garneau est philosophaste, mais de quelle secte, nous ne savons, car il mêle ensemble toutes les doctrines.

Si l'on en jugeait par le suivant passage, il serait facile de se déterminer.

" Il fallait la révolution batave, la révolution des Etats-Unis d'Amérique *et surtout celle de France* pour rétablir so-

lidement le lion populaire sur son piedestal."

On ne peut approuver plus formellement les horreurs et le cynisme d'un peuple en délire.

Ce qui suit ne relève pas plus M. Garneau comme philosophe :

" Ces premiers *pionniers de la civilisation* américaine vécurent à profits communs jusqu'à 1612. A cette époque, des terres leur furent distribuées, et la plupart des planteurs n'ayant point de femmes, la compagnie leur envoya quatre-vingt-six jeunes filles qui leur furent *vendues à raison de cent à cent cinquante livres de tabac chacune.*"

M. Garneau a prêché éloquemment contre François de Laval en faveur de la traite de l'eau de vie, sur laquelle nous citerons le témoignage de don Ulloa dans ses Mémoires historiques, philosophiques et physiques.

" Les Indiens sont naturellement portés à s'enivrer. On remarque ce penchant dans nombre de nations sauvages qui habitent depuis la Floride et le Mississipi jusqu'aux terres connues les plus reculées vers le Nord. Elle y ont été accoutumées par les Anglais de la Nouvelle-Angleterre d'un côté, et de l'autre par les Français de la Louisiane et du Canada. Mais c'est une boisson qui les fait périr peu-à-peu. Aussi, a-t-on remarqué que chaque nation est aujourd'hui beauconp moins nombreuse."

Après la révolution française, le plus grand crime de la philosophie profane, est l'appui qu'elle a donné à cet abus contre les apôtres de la tempérance.

Un de la bande, Lebrun, a pourtant dit :—" Le conseil de conscience à Versailles, dirigeait les affaires du Canada. Il aurait bien mérité de l'humanité, s'il n'eût excité son royal penitent qu'à prohiber la vente des liqueurs fortes en échange des pelleteries. L'usage de ces liqueurs fut terrible, destructeur parmi les sauvages."

M. Garneau s'est montré catholique en un endroit : — " Confiant dans la religion de ses pères, révérant les lois qu'ils lui ont laissées en héritage, et chérissant la langue dont l'harmonie a frappé son oreille, *en naissant*, et qui a servi de véhicule aux pensées de la plupart des grands génies modernes, pas un seul Canadien de père et de mère, n'a jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, trahi aucun de ces trois symboles de sa nationalité, la langue, les lois et la religion."

Malheureusement, cela n'est pas littéralement ni historiquement vrai.

Quant aux lois on tombe dans le piége tendu depuis si longtemps par les Anglais. Des *Canadiens* sont venus à bout de faire croire aux paysans qu'il vaut mieux pour eux acheter une terre que de l'avoir pour rien ou pour une redevance annuelle nominale ;—on les a soulevés en faveur de l'abolition du régime seigneurial qui aura peu-à-peu l'effet de faire d'eux des prolétaires, de propriétaires qu'ils sont encore aujourd'hui.

M. Garneau a insulté sa religion aussi souvent qu'il l'a pu, et il a montré sa malice en s'éloignant de la gravité historique dans la manière de raconter l'affaire de l'abbé Fénélon et celle du conseil et de l'archi-diacre de Québec.

" Les jésuites *contre leur usage*, observèrent une *prudente* réserve," dit-il.

Il a prétendu faire l'oraison funèbre des Huguenots, et a découvert que Richelien n'était pas bon politique, parce qu'il ne voulut pas fonder en Amérique une république protestante gouvernée par les mercénaires de Jacques et de Charles 1er et du chevalier Alexander.

Richelieu était si politique qu'il se servait des protestans chez les autres, tout en les empêchant de lever la tête chez lui. Oxenstiern, Richelieu, quelle alliance !

Augustin a dit : *Dedit nobis doctores ut non simus sicut infantes fluctuantes omni vento doctrinæ.*—M. Garneau dit au contraire ; " la religion doit être basée sur l'opinion," et il prétend que le docteur Lingard est de cet avis.

Dans quel ouvrage Bossuet a-t-il dit aux protestans :— " Si vous et les vôtres ne vous êtes convertis avant tel jour, l'autorité du roi se chargera de vous convertir." 2.

M. Garneau trouvera dans le siècle de Louis XIV et de Louis XV de M. de Voltaire, un portrait du cardinal Fleury toute autre que celui qu'il en trace ; et pourtant, Voltaire n'est pas suspect.

Malheureux le peuple canadien s'il s'en rapporte à M. Garneau, qui a le premier prêché contre la dîme et qui s'est encore moins fait d'honneur par sa dissertation incohérente sur l'inamovibilité des curés.

C'était bien à cet homme à dire aux dames Ursulines dans une prétendue histoire du Canada :—" On se plaint

que le couvent des Ursulines se dénationalise..... Il n'y a que le grand respectdes Canadiens pour elles qui les rende encore ponr ainsi dire inviolables!"

Voir de plus la nouvelle histoire du Canada que nous préparons.